juristudiant
forum des étudiants en droit

" droit fondé en titre "

Par **Katharina**, le **11/11/2008** à **16:45**

Coucou,

En droit administratif des biens j'ai un paragraphe sur les riverains spéciaux et leur droit fondé en titre.

Le prof nous a dit que cela concerne trois types de propriété (concession d'endigage régulière, celles acquises avant l'édit du Moulin et celles résultant de la vente de biens nationaux sous la révolution).

Il dit que cela fait obstacle à l'incorporation de leur bien dans le domaine public sauf :
- accord amiable avec le propriétaire
- procédure d'expropriation.

En sommes : je ne vois pas en quoi c'est un avantage, vu que comme n'importe quel bien il peut subir une expropriation :shock:

Image not found or type unknown

J'ai peut être mal compris, quelqu'un pourrait m'expliquer ce qu'apporte ce droit ?

Merci

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés